



Quelle responsabilité dans un stationnement irrégulier ?

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **10:06**

Bonjour,
Pas plus tard qu'hier, j'ai eu un sinistre avec un camion mal stationné.
En effet, à heure d'affluence, le camion était stationné sur deux places du parking "Carrefour" (parking privé?) et dépassait encore pour moitié sur la voie de circulation.
Je suis passé par derrière, le devant de la voiture est passé mais en me rabattant l'arrière a touché les renforts du camion et a endommagé ma porte ainsi que l'aile.
Le 50/50 peut-il s'opérer, vu que je n'ai pas été maître de mon véhicule mais que le camion était en stationnement irrégulier ?
Merci d'avance.
Cordialement

Par **alterego**, le **23/06/2011** à **11:30**

Bonjour
L'occupation de deux emplacements de parking et plus s'explique par la taille du camion et les contraintes (portes, passerelle etc...) de déchargement. Vous aurez du mal à soutenir l'irrégularité du stationnement.
Vous avez 100% des torts et vous serez malusée.
Cordialement
[citation] **Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.** [/citation]

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **11:50**

Veuillez trouver ci-joint un croquis de l'évènement.
Le poids lourd était garé sur un parking (devant le Mcdo précisément), à heure d'affluence et empiétait sur la voie de

circulation.
Je ne nie pas avoir eu un défaut de maîtrise de mon véhicule mais le conducteur à quand même mit son véhicule dans une position de nature à provoquer une collision...je ne suis pas le seul fautif?
Uploaded with [ImageShack.us](#)

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **12:08**

Donc il était garé en livraison, vous n'avez pas su conduire pour l'éviter, je doute que vous n'ayez pas 100% des torts

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **12:14**

Il n'était pas garé en livraison, il était devant le Mcdonald...c'est un camion tel que celui-ci et il n'était pas chargé(comme sur la photo).Il faisait probablement une pose...rnLe soucis, c'est qu'il n'avait rien à faire à cet endroit avec un si gros véhicule.rnrn



Par alterego, le 23/06/2011 à 13:51

Merci pour ce superbe croquis (plutôt rare).
Avez-vous établi un constat amiable avec votre adversaire ?
Si oui, cases cochées (important) par chacun et observations formulées ?
Il y a-t-il des témoins ?
Certes le stationnement serait irrégulier mais vous, vous n'étiez pas maître de votre véhicule. Compte tenu des informations que vous nous donnerez, un 50/50 pourrait être envisagé. N'espérez pas davantage.
Dans l'immédiat, restons sur 100% des torts.
Cordialement

Par **jeanmarc33**, le **23/06/2011** à **14:01**

Oui, j'ai tout de suite rempli un constat avec le conducteur du camion en remplissant les cases "virant a gauche" et lui "en stationnement"rnPar contre dans observations ainsi qu'au derrière de la feuille, j'ai stipulé que le camion était mal garé et mon croquis sur le constat ressemble à celui que j'ai posté sur le site.rnrnIl y avait des témoins mais dans la précipitation j'ai oublié de leur demander leur nom et numéro(ils partaient manger) mais par contre ils ont eu le temps de prendre des photos du stationnement irrégulier(ils étaient choqués qu'un si gros camion puissent se garer là) et sont censés me les envoyer...s'ils m'envoient un mail comme prévu j'aurai juste à leur demander leur coordonnées...